



VoyagES13
2025

Grèce

Circuit Les perles des Cyclades

Du 27 septembre au 04 octobre 2025

8 jours / 7 nuits

Hôtels 3*** à Santorin et Paros

à partir de 1940€ / pers
Base 30-39 personnes

Les Points Forts

- ✓ Transfert aéroport-Vol direct de Marseille
- ✓ hôtels 3*
- ✓ 3 nuits à Santorin
- ✓ 4 nuits à Paros
- ✓ Accompagnateur dédié

Jour 3: PAROS / NAXOS / PAROS

Petit-déjeuner et départ en ferry pour Naxos. A votre arrivée, visite du portique du temple d'Apollon et de la citadelle de Naxos puis promenade dans les ruelles du Castro médiéval. Déjeuner. Après le repas, départ pour un tour panoramique de l'île, la plus grande des Cyclades avec ses hautes montagnes, ses falaises tombant à pic dans la mer, ses nombreux villages datant du Xème siècle et la grande statue couchée du Kouros de Melanès. En fin d'après-midi, retour à Paros en ferry. Dîner et logement à votre hôtel.

Jour 4: PAROS / DELOS / MYKONOS / PAROS

Après le petit-déjeuner, départ pour le port de Naoussa. Embarquement pour une mini croisière en direction des îles de Delos et Mykonos. Visite guidée de «l'île Sacrée» d'Apollon et de son immense site archéologique, riche d'un passé de 3000 ans. Reprise du bateau et traversée vers Mykonos, l'île incontournable, au village d'une exceptionnelle beauté et à la luminosité incomparable de blancheur. Déjeuner libre afin de vous permettre de profiter au maximum de cette île au cadre enchanteur, l'une des plus célèbres des îles grecques. Puis visite à pied dans ce village traditionnel très animé et fréquenté par les artistes. Retour en bateau à Paros en fin d'après-midi. Dîner et nuit à votre hôtel.

Jour 1: MARSEILLE ✈ SANTORIN

Rendez-vous des participants et départ en autocar en direction de l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil et assistance d'un représentant Sabardu Voyages. Formalités d'enregistrement et envol pour Santorin sur vol direct de la compagnie Volotea. Accueil à l'arrivée par votre guide local. Installation à votre hôtel. Dîner et logement.

Jour 2: SANTORIN / PAROS

Petit déjeuner et départ pour la visite guidée du site archéologique d'Akrotiri qui fût enseveli, comme Pompéi, sous une pluie de cendres volcaniques. Continuation jusqu'au village rural de Pyrgos, le plus élevé de l'île qui offre un magnifique panorama. Déjeuner dans une taverne. Puis départ pour le port de Santorin et embarquement sur le ferry à destination de l'île de Paros, la troisième île des Cyclades, célèbre pour son marbre blanc. A votre arrivée, transfert à votre hôtel. Installation, dîner et nuit.





Jour 5 : PAROS

Petit déjeuner puis départ avec votre guide à la découverte de Parikia, chef-lieu de l'île avec son acropole, ses chapelles multicolores, ses anciennes carrières de marbre et l'église orthodoxe de Hekatondapyliai. Continuation par la visite du village de Lefkès, le plus montagnard et le plus verdoyant de Paros. Ses demeures égéennes typiques sont construites en amphithéâtre et forme un dédale de ruelles étroites. En vous baladant, vous découvrirez les anciennes buanderies, que certaines ménagères utilisent encore et la rue Ramnos bâtie tout en marbre de Paros aux nombreuses tavernes et magasins. Déjeuner au village de Prodomos. Continuation pour le village de pêcheurs de Naoussa avec son petit port coloré et animé, ses ruelles pittoresques et son château Vénitien sur la plage. En fin d'après-midi, retour à votre hôtel, dîner et logement

Jour 6 : PAROS / SANTORIN

Petit-déjeuner et embarquement sur le ferry à destination de l'île de Santorin, une des îles phares des Cyclades. Déjeuner à bord. En milieu d'après-midi, arrivée à Santorin. Départ pour la découverte du célèbre village d'Oia, construit sur la partie nord de la Caldeira. L'endroit magnifique a inspiré de nombreux artistes avec ses ruelles en escalier dégringolant le long des rochers, ses demeures troglodytiques et ses dômes éblouissants. En fin de journée, transfert à votre hôtel. Dîner et nuit.

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et de la compagnie aérienne.

INFORMATIONS :

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Pour des raisons techniques, ce circuit pourra être inversé, de même que des modifications d'horaires des liaisons inter-îles peuvent intervenir en fonction des conditions météo.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, le ministère de l'économie et des finances prévoit d'augmenter très sensiblement la taxe dite de solidarité (TSBA) sur les billets d'avion. Si celle-ci entre en vigueur nous serons alors dans l'obligation de répercuter le montant de cette hausse estimée entre 10€ et 50€ selon le trajet aérien.

La compagnie Volotea ne propose pas de collation gratuite à bord de ses vols.

Ce circuit est déconseillé aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer.

Jour 7 : SANTORIN

Petit-déjeuner puis départ pour une journée de découverte de l'île, bâtie sur son ancien volcan. Etonnant spectacle que dégage le volcan dont le centre s'effondra lors de son éruption en 1650 avant J.C. et qui forma une coupe géologique laissant place à une véritable baie. Découverte du village d'Emporio, le plus grand village de l'île situé à l'intérieur des terres. Les ruelles médiévales pittoresques sont parsemées d'églises orthodoxes aux dômes bleus, aux murs blanchis à la chaux et aux clochers richement décorés. Puis découverte de la capitale, Fira et promenade le long de la Caldeira. Déjeuner. Après le repas, continuation vers le village pittoresque de Megalochori, véritable labyrinthe d'allées sinueuses, de maisons blanchies à la chaux. Puis visite d'une cave suivie d'une dégustation de vins locaux. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

Jour 8 : SANTORIN ✈️ MARSEILLE

Petit-déjeuner et transfert à l'aéroport de Santorin. Envol pour Marseille-Provence par vol direct de la compagnie Volotea. A votre arrivée, un autocar vous reconduira vers vos différents lieux de prise en charge.



En partenariat avec



NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar aller/retour jusqu'à l'aéroport
Le transport aérien Marseille / Santorin / Marseille sur vols Volotea
Les taxes d'aéroports (67€ au 02/09/24)
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
Le transport en autocar de tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtels 3*** à Santorin et Paros (normes locales)
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8 (excepté le déj. J4)
Toutes les traversées précisées dans le programme
Les excursions et visites mentionnées
Les entrées dans les sites
La présence d'un guide local pendant la durée du circuit
Les écouteurs individuels du jour 2 au jour 8
La présence d'un accompagnateur Sabardu Voyages*
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance «Protection sanitaire» (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle: 415 € / pers (nombre limité, nous consulter)
Les boissons
Le déjeuner du jour 4
Les pourboires au guide et au chauffeur
Les dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours

25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours

50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours

75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours

100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e-mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;

- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

TAXES D'AEROPORT

Elles sont indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix comprend ». Compte tenu de la fluctuation permanente du tarif mentionné à la date de parution du catalogue, cette taxe est susceptible d'être réajustée en fonction de sa valeur exacte jusqu'à 20 jours avant le départ.